

# Avon : une gestion concertée

## Gestion des déchets infectieux en milieu libéral

Dans les hôpitaux et les cliniques, les déchets d'activité de soins à risques infectieux sont gérés grâce à des contenants étanches, prévus pour minimiser les manipulations, qui sont ensuite incinérés. Cette organisation est plus difficile à réaliser en milieu libéral, chez les médecins, infirmières, chirurgiens-dentiste, auxiliaires médicaux, podologues et vétérinaires, sur de petites quantités éparpillées dans tous les cabinets médicaux. L'Ademe a lancé un appel à projets destiné aux associations finalisées de professionnels de la santé en exercice libéral, aux entreprises ou assimilées, aux établissements de santé et aux collectivités locales souhaitant investir dans la mise en place de points ou locaux d'apport volontaire et de systèmes de collecte en porte à porte. Il s'agit de privilégier la gestion interne (tri, conditionnement, entreposage, etc.) et externe des déchets chez les professionnels de la santé.

En 1997, la Circonscription militaire de défense de Limoges autorisait le Conservatoire régional d'espaces naturels du Poitou-Charentes (Cren) à recenser les ressources faunistiques et floristiques du terrain militaire d'Avon. Confiée au CNRS de Chizé et au Centre permanent d'initiation à l'environnement de Coutières, cette étude a révélé que le site exploité par dix éleveurs et utilisé par l'École nationale des sous-officiers d'active de Saint-Maixent souffrait à la fois de sur- et de sous-pâturage ainsi que d'un inquiétant morcellement des haies. Or Avon renferme l'un des derniers grands ensembles picto-charentais de prairie bocagère. Pour le Cren, il devenait impérieux de réorganiser la gestion agricole de ses zones.

Parallèlement, à la fin de 1998, l'Association départementale pour l'aménagement des structures d'exploitation agricole (Adasea) des Deux-Sèvres a mis

en place une opération locale agri-environnementale (Olae) visant à protéger une zone naturelle de 12 000 hectares pour une durée minimum de cinq ans. Dans la mesure où l'Olae Haut Val de Sèvres couvre les 850 ha du terrain militaire, le conservatoire a immédiatement adhéré au processus. D'ailleurs il y avait tout intérêt. D'abord parce qu'il rejoignait ainsi le premier Comité technique de suivi jamais mis en place dans le sillage d'une telle opération<sup>1</sup>. Il obtenait ainsi le titre de conseiller scientifique de l'association. Ensuite, il n'avait plus qu'à amender légèrement un programme de sauvegarde déjà bien établi (il a, par exemple, suggéré une réduction des périodes de pacage). Enfin, l'Olae allait lui permettre de compenser financièrement les efforts qu'il entend demander aux agriculteurs présents sur Avon. Car bien qu'ils se disent tous prêts à jouer la carte de l'écologie, les primes accordées en contrepartie d'une modifica-

tion de leurs comportements constituent un argument... non négligeable. Pour une gestion quasi chirurgicale des différents milieux naturels, l'Olae Haut Val de Sèvres définit quatre types de contraintes applicables sur Avon. Les contraintes «pelouse» limiteront la présence animale (bœufs, moutons, chevaux) sur les zones les plus sèches. Dans le même but, les contraintes «cours d'eau», privilégiant la fauche au pâturage, s'appliqueront aux zones humides. Les contraintes «landes» favoriseront la protection des orchidées (17 variétés recensées dont la bien nommée *Orchi militaris*). Un gyrobroyage «en mosaïque» permettra d'alterner zones fauchées (propice à leur développement) et herbes hautes (au bénéfice de l'avifaune). Enfin, les contraintes «système herbager» retarderont au maximum le pâturage et la fauche. Milieu de nidification pour l'outarde canepetière et le courlis cendré, l'herbe doit rester haute le plus longtemps possible.

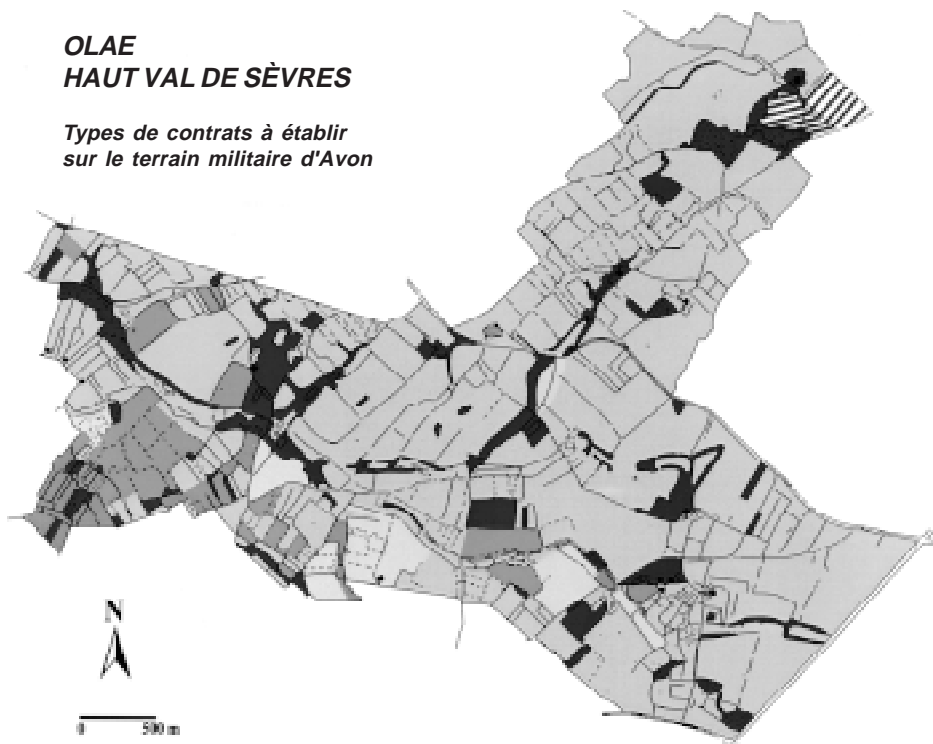
Les zones boisées (25 ha) ne feront l'objet d'aucune mesure particulière et seront laissés à leur développement naturel.

**Emmanuel Touron**

1. Le comité technique de suivi contrôle la mise en application des mesures arrêtées au titre de l'Olae. Il est composé des représentants de l'Adasea, des autorités militaires, des agriculteurs, de la DDAF, du Cren, des maires d'Avon, Exoudun et Bougon.

## OLAE HAUT VAL DE SÈVRES

Types de contrats à établir sur le terrain militaire d'Avon



- Contrat système herbager  
Contrainte pelouse
- Contrat système herbager  
Contrainte cours d'eau
- Contrat système herbager
- Contrat landes
- Hors contrat

## ■ Lutte contre les pathologies bovines

Pour la première fois en France, un observatoire départemental de toutes les pathologies bovines est mis en place dans les Deux-Sèvres. Autour du Centre européen de prévention des risques (CEPR), installé à Niort, les acteurs concernés se sont mobilisés pour signer en mars 1999, la Charte de fonctionnement du réseau d'épidémiologie-surveillance des maladies bovines des Deux-Sèvres. Ainsi, le Groupement de défense sanitaire, le Groupement technique vétérinaire, l'Etablissement départemental de l'élevage, la Chambre d'agriculture, le Laboratoire vétérinaire départemental et la Direction des services vétérinaires se sont unis pour mettre en place un système d'alerte et un suivi de qualité sanitaire des 5 000 élevages deux-sévriens. Le but est de surveiller, détecter et prévenir les maladies bovines anciennes et nouvelles en les recensant et en les hiérarchisant. «Le réseau est un outil au service des éleveurs. Notre but est d'établir un plan de lutte contre les pathologies bovines, qui n'est pas figé dans le temps et qui peut évoluer en fonction des données», explique Annie Bigot, responsable du département Sécurité alimentaire au CEPR.

A terme, les enjeux sont le contrôle de la santé animale et des problèmes de santé publique qui en découlent et l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions bovines des Deux-Sèvres.



Les chaos granitiques de Bois-Pouvreau à Ménégoût

## L'Atlas des paysages

Quatre-vingts entités paysagères ont été définies dans l'Atlas des paysages en Poitou-Charentes, ouvrage réalisé sous la direction du Conservatoire régional d'espaces naturels. Inscrit au contrat de plan Etat-Région, cet outil a pour but d'être introduit dans les politiques régionales.

La cartographie a été effectuée à l'échelle du 1/250 000<sup>e</sup>, avec des codes couleur pour les grands ensembles de paysage. Chaque entité paysagère fait l'objet d'une fiche composée de quatre chapitres : l'ambiance, la donne naturelle, la dynamique du territoire et les enjeux. «Plus qu'une simple analyse visuelle avec un repérage cartographique, la spécificité d'approche de notre travail se situe au niveau de la représentation du paysage, explique Jean-Philippe Minier, architecte-paysagiste au conservatoire. Nous avons introduit une nouvelle dimension pour le qualifier en prenant en compte les aspects sociaux et culturels, les sentiments d'appartenance.»

## Un guide pour la gestion des déchets

La gestion des déchets représente un enjeu important pour les entreprises de plus en plus soumises à des réglementations dans le domaine de l'environnement. De grands groupes européens ont déjà rationalisé la gestion de leurs déchets et exigent les mêmes efforts de leurs sous-traitants. Cela répond à la demande des clients, de plus en plus attirés par les produits conçus dans le respect de l'environnement. Environ 2 500 entreprises de fabrication ou de bâtiments et travaux publics, commerces et garages de la région ont reçu la deuxième édition du Guide des déchets industriels en Poitou-Charentes. Elaboré par la Région et l'Ademe, celui-ci est

constitué de sept grandes parties : la gestion des déchets dans l'entreprise, les déchets industriels banals (qui ont une composition identique à ceux que l'on dépose dans une poubelle ménagère), les déchets industriels spéciaux (toxiques), les sites et les sols pollués, le cadre réglementaire, les intervenants et les aides financières et la no-



Bruno Veysset

menclature des déchets. Chaque type de déchet fait l'objet d'une fiche comprenant une définition, son gisement et sa destination. On y apprend notamment que 100 000 tonnes de déchets de peinture sont produits chaque année par les fabricants et les utilisateurs. Le liant, la résine et les charges et pigments sont séparés en vue de leur recyclage. «Les entreprises de collecte et de récupération, les centres de tri et de stockage et les filières d'élimination sont indiqués, explique Patricia Fortin, ingénieur à l'Ademe, qui a collaboré à la rédaction du guide. Nous avons essayé d'être le plus exhaustif possible, notamment concernant les adresses des récupérateurs de déchets.» MM